

CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE SANTE

Depuis maintenant plus de 10 ans, l'Amicale des retraités de la MSA et de Groupama du département de la Manche a souscrit **un contrat collectif d'assurance complémentaire à adhésion facultative** auprès de **Mutualia Grand Ouest (MGO)**. Le contrat souscrit offre le choix entre 3 niveaux de garantie (Simplicité, Sécurité, Sérénité)

Pour bénéficier de ce contrat, il est obligatoire d'être **adhérent de l'Amicale** et d'être à jour du paiement de la cotisation annuelle. **L'Adhésion à ce contrat n'est possible qu'avant le 1er janvier qui suit le 70e anniversaire (statuts de l'Amicale)**

Depuis le 1er janvier 2021, l'Amicale a conclu un accord avec MGO afin que toutes les opérations administratives concernant la garantie de nos adhérents par le contrat collectif d'assurance complémentaire soit intégralement et directement gérées par MGO. Ces opérations concernent :

- l'affiliation de l'adhérent et, éventuellement de sa famille, au contrat groupe,
- le paiement des cotisations d'assurance complémentaire (prélèvement ou autre),
- les modifications concernant le contrat souscrit (changement de niveau de garantie, évolution dans la situation des personnes garanties.....),
- la radiation en cas de décès ou de volonté de changement d'assureur,
- etc.....

Pour enregistrer votre affiliation au contrat collectif **Mutualia**, pour toute modification ou pour tout renseignement ou conseil concernant votre contrat, vous pouvez contacter **Madame Justine Vastel** (Saint-Lô) ou **Madame Céline Letourneur**, les conseillères commerciales MGO qui suivent notre contrat collectif.

- **Madame Vastel** : 06 74 82 84 24 ou vastel.justine@mutualia.fr
(agence de Saint-Lô, dans les locaux de la MSA)
- **Madame Letourneur** : 06 72 21 85 04 ou letourneur.celine@mutualia.fr
(agence de Valognes dans les locaux de la MSA)

En cas d'éventuelles difficultés ou anomalies, n'hésitez à contacter le président de l'Amicale ou l'un des membres de bureau que vous connaissez.

Le bureau de votre Amicale reste le responsable du contrat et rencontre chaque année Mutualia pour faire le point sur le contrat (cotisations, prestations, qualité de service,.....)